

LIRE EN PAYS AUTUNOIS

Compte rendu de réunion du CA le 24/09/24

Le CA valide la réflexion sur le mode de gestion de LPA, pour passer sous une Gouvernance Collégiale.

Une Gouvernance Collégiale permet de gérer et de représenter une association, grâce à des commissions, formant un Comité Collégial.

Dans une gouvernance collégiale le Conseil d'Administration est remplacé par le Conseil Collégial . Les membres du Conseil Collégial sont les responsables des différentes commissions .

Chaque commission est composée d'un responsable et de membres actifs.

La liste des commissions, permettant de faire fonctionner l'Association, a été définie, comme suit :

1. Actions inter-génération (maisons de retraite, écoles, crèche, ...)
2. Communication (presse, dépliant association,)
3. Animations (repas festif, tombola,)
4. FDL Auteurs (sélection, inscriptions, auteurs jeunesse/ adultes,.....)
5. FDL Logistique matériel (salle, fléchage, planning, installation,...)
6. TRH (transport/Restauration, Hébergement,...)
7. Actions jeunesse (Graines d'écrivains, intervention auteurs dans écoles)
8. Finances /Administration (gestion des comptes, budget, subventions,..)
9. Secrétariat
10. Actions externes (Café, Ecouter lire, un soir un livre,)
11. Gestion et fonctionnement du site LPA (modif, information, fiche auteur, Graines d'écrivain,)

Chaque commission doit avoir un périmètre d'action et un responsable. Ce changement de gouvernance entraîne une modifications des statuts et du règlement intérieur.

Une Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra pour valider :

- l'objectif de l'association
- les commissions
- les statuts et le règlement intérieur

et pour élire les responsables de commissions.

En attendant, le CA continue à fonctionner à l'identique, afin de travailler sur les priorités qui sont la recherche des auteurs pour notre prochaine Fête du Livre, et les demandes de subventions.